

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LAMBERT

509, Route du 5^e-au-8^e-Rang C.P. 86

Des Méloizes QC J0Z 1V0

Tél. & téléc. : 819 788-2491

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

RÉSUMÉ DES SÉANCES DES MOIS D'AVRIL À JUIN

- Avis de motion a été donné par Sylvie Garant concernant le projet de règlement décrétant un droit de visite.
- Avis de motion a été donné par Stéphane Godbout concernant le projet de règlement décrétant une régie interne concernant le déroulement d'une séance du conseil.
- Adoption du règlement #180 – Règlement concernant le déroulement d'une séance – Période de questions

RAPPORT BUDGETAIRE

En date du 30 juin 2012, la municipalité a enregistré pour l'année 2012 ;

Activités municipales ordinaires :

Recettes au montant de **221 533.11 \$** et des **dépenses** pour un montant de **141 404.75 \$**

Secteur forêt :

Recettes au montant de **153 031.53 \$** et des **dépenses** pour un montant de **141 828.43 \$**

CA BOUGE À SAINT-LAMBERT

BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT

Les branchements au réseau d'égout débuteront dans la semaine du 13 août, mais les citoyens qui désirent faire la demande de permis de branchement peuvent le faire au bureau municipal les jours d'ouverture du bureau. Le coût du permis est de 25\$ et n'est valide que pour le branchement et non pour toutes autres rénovations ou constructions.

La raison pour laquelle l'autorisation de branchement a lieu si tard, est que Télébec doit installer une ligne téléphonique pour le système d'alarme pour les pompes et le retour de vacances de l'inspecteur.

Veuillez noter que VOUS NE DEVEZ PAS CONNECTER VOTRE TUYAU RÉSIDENTIEL AU RÉSEAU MUNICIPAL AVANT QUE L'INSPECTEUR EST ÉMIS LES PERMIS.

La liste des profondeurs des entrées au branchement d'égout est accessible sur le site de l'inforoute de Saint-Lambert. <http://st-lambert.ao.ca/fr/>

IMPLANTATION D'UNE BORNE SÈCHE

Avec l'aide du programme TECQ, la municipalité sera conforme au nouveau schéma de couverture de risque incendie. L'implantation d'une borne sèche (réservoir qui permettra aux pompiers d'avoir un approvisionnement en eau suffisant pour remplir les camions en moins de temps étant donné que le système de la municipalité ne répond pas aux nouvelles exigences du schéma de couverture de risques.)

Les travaux débuteront au début d'août sous la supervision de Multiservices Robitaille et Sévigny Inc. de Dupuy.

L'octroi de l'aide gouvernemental pour ce projet est de 31 430\$.

RÉFECTION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

La Municipalité a reçu l'autorisation de procéder au changement des portes et fenêtres de l'édifice municipal suite à la demande d'aide au même programme que l'implantation de la borne sèche (programme TECQ). Les travaux devraient débuter vers le milieu d'août et sont au coût de 124 580\$.

L'entrepreneur sélectionné est Construction G. Poirrier de Roquemaure.

Les deux projets sont au coût de 157 658\$ si l'on inclut l'étude de faisabilité de Stavibel.

De plus, étant donné qu'avec le projet "Égout", la municipalité a déjà défrayé les montants minimaux de base pour l'octroi d'aide gouvernemental, elle n'a donc pas à déboursier des argents supplémentaires pour obtenir les deux projets.

EMBELLISSEMENT

La Municipalité a demandé une aide financière au programme Pacte rural et a obtenu un montant de 9 135\$ pour l'embellissement du village et pour la construction d'un belvédère dans le parc des 4 saisons.

Des panneaux historiques seront installés à chaque coin du parc et dans chacun des panneaux, vous y retrouverez l'histoire de Saint-Lambert en photo et des aménagements floraux seront disposés à chaque panneau. Les travaux devraient débuter dans la semaine du 16 juillet.

PETITS RAPPELS

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

N'oubliez pas que depuis le début de l'année, les éboueurs passent tous **les mercredis (en alternance bac vert / bac bleu), dès 4h du matin.**

Aussi, selon l'article 6.2 du règlement municipal #153, **les déchets domestiques qui ne sont pas déposés dans des bacs ne seront pas amassés par les éboueurs.**

La Municipalité et Les Entreprises JLR vous remercient de votre collaboration.

STUDIO DESJARDINS

Le coût de l'abonnement est de 65\$ pour l'année.

Faites un pas vers la bonne forme et pour vous garder en santé encore longtemps !

LOCATION D'ARTICLES

Pour la location d'articles, vous devrez communiquer avec Monsieur Richard Desjardins au 819 788-2456.

INFOROUTE – SAINT-LAMBERT

N'oubliez pas de consulter régulièrement votre site d'information sur le <http://st-lambert.ao.ca/fr/>. Il est là pour vous aider !

Visitez-le, vous verrez !!

INTERDICTION DE CIRCULER

Veillez prendre note que tous les chemins qui ont servi à faire l'installation du réseau d'égout près du marais filtrant ne sont pas des chemins sur lesquels les gens peuvent circuler. Un droit de servitude (passage) a été demandé aux propriétaires des terrains et seul l'accès à la municipalité a été accordé. Pour ces raisons, ces terrains demeurent des propriétés privées.

Donc, pour garder notre bon voisinage, nous demandons à tous les utilisateurs de ces chemins de ne plus le faire et d'utiliser les passages autres que les terrains privés.

TAXES MUNICIPALES

Le deuxième versement est venu à échéance le 21 juin dernier et que le dernier sera dû le 18 septembre 2012.

N'oubliez pas que depuis le 1 janvier 2012, le taux d'intérêt pour les versements échus est maintenant de 15% par année.

19 juillet 2012

Nataly Morin
Directrice générale/ Sec.-très.